

*Les crédits*

mécanismes pour appuyer les activités des organisations féminines qui nous ont aidés à avancer. Ces structures sont inexistantes dans beaucoup d'autres pays.

Des délégations étrangères viennent souvent rencontrer mes fonctionnaires à Condition féminine Canada, ainsi que les responsables du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme et d'ONG oeuvrant dans le domaine. Elles retournent ensuite dans leur pays pour essayer d'élaborer leurs propres projets. Je crois que, dans ce domaine, nous avons réellement assumé un rôle de chef de file sur le plan international.

L'autre question que je voudrais aborder aujourd'hui, car c'est pour moi un sujet d'une extrême importance — et mes collègues sont certainement de mon avis sur ce point —, c'est celui de la violence faite aux femmes. Il est fondamental pour l'égalité des femmes que nous nous occupions de cette question et que nous prenions collectivement les mesures nécessaires pour réduire — je dirais pour éliminer si je pouvais me permettre d'être aussi optimiste — les actes de violence physique et mentale qui se produisent dans notre société. Évidemment, c'est le mandat du comité qui parcourt actuellement le pays. J'ai vraiment hâte de recevoir son rapport final qui sera déposé en décembre prochain et un rapport provisoire que j'attends en mai.

Encore une fois, je voudrais féliciter mes collègues qui ont siégé au comité parlementaire, la présidente du comité qui est ici ainsi que les autres membres, pour le rapport qui est intitulé «La guerre contre les femmes» et qui fait date dans ce domaine. Comme vous le savez, dans la réponse du gouvernement de novembre dernier, nous avons fait état de notre accord avec la plupart des recommandations et nous nous efforçons de trouver des moyens de les mettre en oeuvre.

Nous l'avons entendu plus tôt aujourd'hui, ma collègue la ministre de la Justice, a présenté les règlements d'application de la Loi sur le contrôle des armes à feu qui fut adoptée par cette Chambre et qui constitue un des efforts visant à résoudre ce problème.

En décembre dernier, ma collègue de New Westminster—Burnaby a présenté une motion, qui fut adoptée à l'unanimité par cette Chambre, pour désigner le 6 décembre comme Journée de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes. Nous savons que cette mesure a donné lieu à de nombreuses activités au pays et a contribué à mieux sensibiliser les gens à ces questions; je crois que le comité que nous avons créé à cette fin y est pour quelque chose.

Nous avons aussi assisté en cette Chambre à la présentation d'un projet de loi relatif aux agressions sexuelles qui fera l'objet d'un débat sous peu; plusieurs groupes m'ont parlé de ce projet de loi et, selon eux, il constitue un jalon de notre législation. J'espère que tous les députés appuieront ce projet au moment du débat et du renvoi au comité car il est d'une importance primordiale pour les femmes puisqu'il pourrait faire changer les concepts en ce domaine. Je pense que les hommes ont souvent du mal à comprendre à quel point cette question est importante pour les femmes, tout comme la question des agressions sexuelles. Nous voulons protéger notre être moral et physique contre toute agression; nous voulons préserver notre sentiment d'intégrité.

Comme vous le savez, nous avons aussi été très actifs au sein des groupes internationaux. Au Sommet de la francophonie l'année dernière, le premier ministre a traité de ce sujet; à la réunion du Commonwealth, on s'est aussi penché sur le dossier de la condition féminine. Les chefs de gouvernements ont adopté la déclaration d'Ottawa que les ministres du Statut de la femme avaient adoptée à leur réunion sur les rajustements structurels. Ils avaient alors déclaré que tout changement structurel mis en oeuvre dans un pays ne devrait pas nuire à la condition de la femme et que cela est primordial pour toutes les femmes du monde, celles du Sud comme celles du Nord. Plus récemment, au cours des deux dernières semaines, à la réunion de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies à Vienne, le Canada a de nouveau joué un rôle prépondérant dans les discussions non seulement en recommandant entre autres l'augmentation du nombre de femmes au sein de l'organisation des Nations Unies et dans les postes de direction, ce que nous nous efforçons vraiment de faire, mais, mieux encore, en présentant une résolution relative à la violence faite aux femmes, une résolution canadienne, qui a été acceptée à l'unanimité par tous les pays. Cela n'a pas été facile, comme les députés peuvent se l'imaginer. Mais nous pouvons maintenant aller de l'avant et préciser les détails de cette résolution puis la soumettre à nouveau à l'Assemblée générale des Nations Unies puis à la Conférence mondiale sur les femmes prévue pour 1995.

Toutes ces mesures se conjuguent et commencent à changer la situation des femmes, non seulement au Canada, mais partout dans le monde. Je crois que toutes les femmes sont solidaires. Nous savons qu'il nous incombe d'aider nos soeurs.

Il faut aussi tenir compte d'autres aspects lorsque nous regardons l'amélioration de la condition féminine au Canada. S'assurer que les femmes obtiennent leur juste part de nominations et qu'elles occupent de plus en plus de postes de commandement ressortit au mandat du gouvernement fédéral. Parfois, ces postes sont au sein de la fonction publique. Nous avons vu tripler le nombre de fem-